

Montpellier, le 15 décembre 2008



**Compte rendu
de l'Assemblée Générale
du 6 décembre 2008**

Liste des présents : Apicella Catherine, Armani Sabine, Azoulay Vincent, Badel Christophe, Barat Claire, Bardet Serge, Belayche Nicole, Benoist Stéphane, Berenger Agnès, Berrendonner Clara, Bertrand Jean-Marie, Blonce Caroline, Boeldieu Jeannine, Brun Patrice, Cabouret Bernadette, Cadiou François, Carabia Jacqueline, Carrez-Maratray Jean-Yves, Chillet Clément, Christien-Tregaro Jacqueline, Compatangelo-Soussignan Rita, Cosme Pierre, Coudry Marianne, Couvenhes Jean-Christophe, Dausse Marie Pierre, Deniaux Elisabeth, Desanges Jehan, Desrumeaux Alain, Duchêne Hervé, Duyrat Frédérique, Estienne Sylvia, Fauchon Claire, Fröhlich Pierre, Gaillard-Seux Patricia, Gangloff Anne, Gondicas Daphné, Gonzales Antonio, Grand-Clément Adeline, Guilhembet Jean-Pierre, Haack Marie-Laurence, Inglebert Hervé, Jacquemin Anne, Kirbihler François, L'Huillier Marie-Claude, Laforge-Charles Marie-Odile, LEBRETON Stéphane, Lefebvre Sabine, Legras Bernard, Lenfant Dominique, Mathieu Nicolas, Ménard Hélène, Miroux Georges, Molin Michel, Müller Christel, Pichon Blaise, Preteux Franck, Prost Francis, Regerat Philippe, Richer Nicolas, Saliou Catherine, Scheid-Tissinier Evelyne, Schnapp-Gourbeillon Annie, Sève Michel, Sineux Pierre, Soler Emmanuel, Thome-Graslin Laetitia, Traina Giusto, Vigourt Annie, Villeneuve François

Excusés :

Andreau Jean, Balandier Claire, Becker-Piriou Audrey, Briquel-Chatonnet Françoise, Bru Hadrien, Capdetrey Laurent, Castiglioni Maria-Paola, Coltelloni-Trannoy Michèle, Corbier Mireille, Crogiez Sylvie, David Jean-Michel, Demarolle Jeanne-Marie, Ferriès Marie-Claire, Gérardet Noëlle, Gherchanoc Florence, Hamdoune Christine, Hostein Antony, Huet Valérie, Lamoine Laurent, Lion Brigitte, Parmentier Edith, Payen Pascal, Pittia Sylvie, Rémy Bernard, Roman Danièle, Roman Yves, Schettino Maria Teresa, Tallet Gaëlle, Van Cauwenberghe Christine, Voisin Jean-Louis, Wolff Catherine.

1 – Rapport d'activité du président :

Patrice Brun remercie les présents et présente l'expert, P. Doukellis, pour le prix SOPHAU 2008. Cette année est une année à annuaire : la création du site Web et son développement expliquent les fiches nouvelles, qui devaient être remplies. Les normes sont inhabituelles. Autre nouveauté : les fiches de tous les collègues n'ayant pas payé leur cotisation ou n'ayant pas envoyé leur fiche nouveau modèle, ont été enlevées, comme il avait été dit dans le courrier du 18 mars 2008.

Antonio Gonzales rappelle que le bon fonctionnement du site Web implique un minimum de coercition, les informations devant être scrupuleusement indiquées selon les normes, ce qui a rarement été fait. D'où une augmentation de travail pour F. Grosdemouge : des modifications intempestives ont posé des problèmes pour l'extraction des données. Le système des consignes sera donc renforcé à l'avenir. Il reconnaît que la consigne de 10 articles maximum n'était pas suffisamment claire.

L'annuaire en ligne comporte les coordonnées professionnelles et la bibliographie de chaque collègue ayant rendu une fiche. L'association est ainsi plus visible. D'ailleurs le site est de plus en plus consulté, et pas seulement par les membres de la SOPHAU, grâce aussi à l'ouverture sur d'autres sites, notamment celui de l'ISTA. François Grosdemouge est remercié pour son travail d'élaboration et pour le fonctionnement du site.

Anne Jacquemin demande à ce que des informations plus précises apparaissent quant au lieu et à l'heure de l'AG, pour les collègues ayant perdu leur convocation.

Hervé Inglebert demande que les anciennes fiches soient conservées, pour information.

Antonio Gonzales répond que si toutes les fiches, y compris les anciennes, sont accessibles via Internet, quel va être l'intérêt de publier un annuaire papier ? L'annuaire papier permet des rentrées d'argent ; il permet également de connaître les données personnelles des membres de l'association. Hervé Duchêne évoque également les problèmes liés à la législation : on ne peut pas mettre sur le site des fiches de collègues qui n'ont pas donné leur approbation et n'ont pas cotisé. Quelques collègues font remarqué que leurs fiches n'apparaissent pas dans l'annuaire ; la secrétaire s'engage à les ajouter au courrier de compte rendu de l'AG.

Patrice Brun évoque les collègues décédés : François Hinard, Evelyne Patlagean, Yan Thomas, Claude Vatin.

Il énumère ensuite les nouvelles adhésions (depuis le 1^{er} décembre 2007), adoptées à l'unanimité : BARRANDON Nathalie, MCF Histoire ancienne, Nantes ; BERTHELET Yann, AMN Paris 1 ; BERTRAND Audrey, ATER Paris 7 ; DE OLIVEIRA-GOMES Claudia, ATER Histoire grecque Paris 8, Docteur en histoire grecque ; GOUNELLE Rémi, Professeur d'histoire de l'Antiquité chrétienne, Faculté de Théologie Protestante de Strasbourg ; LACAM Jean-Claude, MCF Paris 1 ; LAIGNOUX Raphaëlle, AMN Paris 1 ; MONTEL Sophie, chargée de cours, Secrétaire de rédaction pour la *Revue archéologique* (jusqu'au 31/12/2008) puis *Gallia* ; MONBRUN Philippe, MCF Montpellier 3 ; MORABITO Stéphane, Docteur en histoire romaine ; NANTET Emmanuel, AMN d'archéologie grecque, Paris 1 ; POLLINI Airton, ATER, Université de Haute Alsace (Mulhouse) ; SCHETTINO Maria Teresa, Professeur d'histoire ancienne, La Rochelle ; SEBAÏ Meriem, MCF Paris 1.

Le Président revient sur la vie de l'association :

* La SOPHAU n'a pas tenu de stand aux Journées de Blois : l'équipe d'organisation de cette manifestation ayant changé, elle a d'abord envoyé un courrier demandant une participation financière allant jusqu'à 2000 euros. Le bureau a pris la décision de ne pas y aller, avant de recevoir un courrier de la nouvelle direction des Journées, acceptant le principe de gratuité contre un annuaire. Il sera donc possible d'y aller en 2009.

* La Journée de printemps, consacrée aux villes dans l'Antiquité, sera publiée dans la revue *Histoire Urbaine*.

* **Le colloque 2009 sur le programme d'agrégation aura lieu à Lyon, les 15 et 16 mai.** Le thème choisi pour l'agrégation n'est pas encore bien cerné : il s'intéressera à la Gaule et au monde celte, du 2^e siècle av. J.-C. au 2^e s. apr. J.-C.

Jean-Pierre Guilhembet souligne que le colloque est co-organisé par l'ENS-LSH, Lyon 2 et Lyon 3. Le 17 mai aura lieu l'excursion traditionnelle. Le programme définitif est en cours d'élaboration et sera transmis par la suite.

Patrice Brun insiste sur le fait que ce colloque ne concerne pas seulement les romanistes, mais tous les membres de la SOPHAU, l'association devant être un lieu de convivialité.

2 – Rapport financier du trésorier. Voir annexe.

François Cadiou évoque un solde légèrement positif. L'année écoulée est typique d'une année sans annuaire. La situation est fluctuante de façon traditionnelle. Seule ligne en expansion : les frais de dîner du bureau, le reste des dépenses étant maîtrisé.

Des dépenses importantes sont à prévoir en 2009 : le financement de deux prix SOPHAU (soit 3000 euros), la participation de l'association au budget du colloque à venir, peut-être le financement – conséquent – des Journées de Blois. Mais l'encaisse permet d'être serein pour 2009.

L'annuaire sera donné aux membres à jour de leur cotisation 2009.

Par ailleurs le bureau demande un passage à la communication numérique, comme d'autres associations la pratiquent déjà, pour diminuer les frais de secrétariat, et alléger ainsi les dépenses structurelles, ainsi que le travail du secrétaire.

Les membres qui souhaitent continuer à recevoir un courrier postal doivent en faire la demande au secrétaire, par courrier postal ou électronique.

Quitus est donné au trésorier.

Hervé Duchêne propose que l'on utilise les sommes importantes dormant sur le CCP pour les verser sur le livret A (bien rémunéré), jusqu'au plafond. La proposition est retenue.

3 – Remise du Prix de la Sophau

Patrice Brun rappelle qu'il s'agit de la 4^e année de remise du prix SOPHAU, qui, après avis d'un expert étranger, permet d'attribuer 1500 euros pour la publication d'une thèse. Cette année, 5 thèses ont été reçues : Emmanuelle BENCHIMOL, « Sanctuaires et confédérations en Béotie depuis l'époque archaïque jusqu'en 171 av. J.-C. » ; Thibault BOULAY, « Cités et guerre en Asie Mineure à l'époque hellénistique » ; O. MARIAUD, « Nécropoles d'Ionie à l'époque archaïque » ; Antoine PIERROT, « Les grandes familles athéniennes à l'époque archaïque » ; Agnès TRICHOCHÉ, « L'eau dans les espaces funéraires d'Alexandrie aux époques grecque et romaine (IV^e-II^e siècle ap. J.-C.) ».

Panagiotis Doukellis remercie le président et le bureau pour lui avoir confié la tâche de départager les thèses présélectionnées par le bureau. Le lauréat est Thibault BOULAY, qui a soutenu son doctorat à Tours en 2007. Il propose un travail synthétique sur les pratiques et les comportements politiques des cités à l'égard de la guerre et envisage la guerre du point de vue des cités. Il s'agit donc d'une thèse en histoire politique et sociale, qui s'inscrit dans un thème de recherche mis en valeur ces dernières années.

Patrice Brun remercie Hervé Duchêne qui a initié ce prix. La publication des jeunes chercheurs est en effet de plus en plus difficile et doit être soutenue.

Michel Sève revient sur le montant de la cotisation. Elle reste fixée à 25 euros pour les titulaires.

4 – Renouvellement partiel des membres du bureau.

Sont sortants : F. BRIQUEL-CHATONNET, F. CADIOU, H. MENARD ;

Se présentent : Christophe BADEL, Lydie BODIOU, François CADIOU, Jean-Christophe COUVENHES, *Maria Teresa SCETTINO*¹.

Sont élus (68 votants, dont 4 procurations) : Christophe BADEL (63 voix), Lydie BODIOU (54 voix), François CADIOU (66 voix) et Jean-Christophe COUVENHES (63 voix).

M. T. Schettino obtient 24 voix et M. I. Finley, une voix.

5 – Réforme des concours

Patrice Brun replace la réforme des concours dans un contexte de réformes : publication au J.O. du nouveau statut des enseignants-chercheurs, avec la modulation des services, avant le 15 décembre, réforme pour laquelle ils n'ont pas été consultés ; réforme du CNU dans ses compétences.

Il s'agit aujourd'hui de parler de la réforme des concours.

Laurent Wirth, doyen des IG, a précisé officieusement que d'ici à 2 ans, le nombre de postes à l'agrégation d'histoire devrait descendre en dessous de 40, ce qui signifie que les ENS pourvoient à la plupart des postes et que les universités devront remettre en question l'utilité de leur préparation à l'agrégation. On s'attend aussi à une réduction des postes pour le CAPES.

La SOPHAU et les trois autres associations d'historiens ont été reçues à deux reprises par M. Sherringham, conseiller spécial au ministère pour la réforme des concours. Patrice Brun remercie Bernard Legras qui l'a remplacé à plusieurs reprises. Ils ont également rencontré le doyen de l'IG, ainsi que Laurent Wirth, de façon informelle. L'heure n'est plus aux entretiens : la concertation est officiellement terminée. Une commission a été mise en place, dont la composition n'est pas connue, et qui est chargée d'auditionner.

La réforme touche le CAPES et le master, puisqu'il s'agit de la « masterisation » des concours. La lettre du 12 octobre de l'IG invite les Universités à présenter les maquettes des nouveaux masters. Les concours sont considérés comme des concours d'embauche, ce qui revient au ministère et non aux universités. Il n'existe plus d'épreuves disciplinaires à l'oral, mais une épreuve de didactique, jusque là préparée à l'IUFM et une épreuve de connaissance du monde de l'enseignement. Les jurys ne comporteraient plus d'enseignants-chercheurs, ou ils seraient minoritaires, au profit de gens connaissant les finesses du système éducatif... Exemple de question : le rôle du CPE dans les études.

¹ Maria Teresa Schettino tient à préciser que sa candidature au bureau est le fruit d'un malentendu regrettable avec la secrétaire.

Quant à l'écrit, on ne sait pas quel sera le programme, s'il existe. Le Capes d'histoire-géographie est le seul à avoir un programme. Le 'programme' porterait soit sur une sorte de culture générale, soit sur des éléments tirés des programmes du secondaire, soit serait rattaché au programme d'agrégation. Mais cette dernière solution n'intéresse pas le ministère, cette dernière hypothèse est donc loin d'être probable ! Autre problème : la question des masters : s'ils aboutissent sur les concours, ils ne peuvent plus rester tels quels. Il s'agit de Master pro et non de master recherche. Les étudiants n'auraient pas de semestre pendant lesquels ils interviendraient seuls devant les élèves ; leur 'année de stage' les mettrait en exercice pendant 18 heures par semaine et la formation aurait lieu le mercredi après-midi ainsi que quelques samedis...

Les quatre associations ont rédigé et diffusé un texte demandant un moratoire ainsi qu'un texte commun invitant les collègues à ne pas participer à l'élaboration des maquettes.

La perte du disciplinaire dans le cadre du CAPES s'ajoute à la perte du disciplinaire en licence : c'est une atteinte au cœur de nos formations et des études.

Le très grand nombre de pétitions et de motions fait que l'on s'y perd. Il est aussi nécessaire d'être cohérent. A Bordeaux, l'Université ne fait rien mais le Rectorat prépare des maquettes. Les collègues sont aussi inquiets de la concurrence avec l'IUFM.

Après ce rappel, Patrice Brun demande l'avis des collègues présents et des informations sur la situation dans leurs universités respectives.

Christophe Badel précise que la commission est en fait composée de 2 IG et d'un MCF en histoire contemporaine ; ils ont pour consigne de ne contacter personne. L'épreuve orale équivaldrait à l'oral de l'agrégation interne, c'est-à-dire la présentation d'un cours à un niveau donné. Enfin concernant le programme, pour l'Inspection Générale, il s'agit des programmes de collège et de lycée, sans précisions à apporter. Le risque pour la 1^{ère} année du concours réformé est donc une préparation à l'aveugle.

Des collègues précisent que, malgré les motions votées au niveau des UFR ou des Universités, des maquettes sont en cours de préparation ; par ailleurs un certain nombre de rumeurs courent, notamment sur Internet.

La discussion s'articule ensuite autour des points suivants.

Le premier problème concerne le caractère inéluctable, ou non, de l'élaboration de ces maquettes.

La date de remise des maquettes, fixée désormais au 15 février, représente un piège dans la mesure où il est possible de rendre ces maquettes, ce qui n'était pas le cas pour la précédente date (31/12).

Le principal motif d'inquiétude est la concurrence, notamment entre l'IUFM et l'Université. Les IUFM ont souvent une réflexion plus avancée que les Universités et produisent des maquettes 'clé en main'. Par ailleurs la CDIUFM a été placée par le Ministère sur un pied d'égalité avec la CPU, alors que les IUFM ne sont que des composantes des Universités (A. Gonzales, P. Sineux). G. Traina ajoute qu'il faut être très vigilant quant au profil des postes publiés : s'ils indiquent la préparation aux concours, ils pourront être captés par l'IUFM.

D'une façon générale, un partage semble s'opérer : l'IUFM aurait en charge la préparation au concours de professeur des écoles, l'essentiel du volume horaire de la préparation au CAPES reviendrait aux Universités.

Se pose également le problème de la formule à adopter pour préparer au CAPES. La notion de parcours risque d'entraîner un affaiblissement de la spécialité « recherche », ce qui peut mettre en danger de futures habilitations. Le risque est également d'obtenir un Master médiocre et un concours médiocre. Par ailleurs une formation non diplômante et parallèle peut être envisagée, car seul le Master est déterminant si l'on suit les documents officiels. Actuellement beaucoup de bons étudiants font un Master 2 avant de préparer les concours.

Les étudiants disposant d'un Master pro enseignement pourront-ils être inscrits à un doctorat ? Rien ne s'y oppose, d'autant plus qu'il doit y avoir de la recherche dans ces Masters. S. Benoist indique qu'à Lille l'école doctorale va proposer une sorte de propédeutique en première année de doctorat, mais N. Belayche souligne que le doctorat devra désormais se faire en 3 ans : que restera-t-il pour la recherche ? A. Gonzales précise par ailleurs que les allocations de recherche sont supprimées et

remplacées par un ‘contrat doctoral’, qui implique un salaire et des heures de cours, sur la base de 192h sur 3 ans.

Il n’y aura pas non plus de ‘reçus-collés’ : il faudra avoir le master et le concours ; cela permettra l’embauche en CDD de gens disposant du Master... Les étudiants risquent aussi d’avoir le Master, mais pas de postes.

Le problème du contenu des épreuves est également évoqué. Les programmes du secondaire évoluent ; M. Sève propose que la SOPHAU initie une réflexion sur une formation continue pour nos collègues du secondaire. L’histoire ancienne est marginale dans les programmes du secondaire et par ricochet, dans le concours. P. Brun précise que les représentants des autres associations d’historiens (y compris les contemporanéistes) sont attentifs à un traitement égal des quatre périodes.

La participation des universitaires aux jurys est plus que compromise. Le jury de CAPES peut fonctionner comme un jury de baccalauréat : un universitaire présidera le jury, composé de professeurs du secondaire.

Si l’on veut bloquer ce processus, il faut donc être plus collectif et mieux partager les informations, mieux communiquer, non seulement au sein de la SOPHAU, mais aussi avec les collègues d’autres disciplines (les italianistes, les anglicistes sont en particulier cités, ainsi que les scientifiques, comme le mentionne A. Jacquemin). En revanche les géographes se désintéressent du problème, que ce soit au niveau national (P. Brun n’a pas réussi à contacter les responsables de leurs associations) ou au niveau des Universités : les concours ne représentent pas pour eux un débouché et l’agrégation n’est pas nécessaire pour devenir enseignant-chercheur.

Il faudrait utiliser les média nationaux, comme l’a fait récemment l’APHG avec succès ; les média, y compris le Figaro. P. Brun indique que les textes rédigés en commun par les 4 associations d’historiens ont été transmis à la presse mais n’ont pas été publiés. Il est donc suggéré d’acheter un encart dans la presse nationale. P. Brun sollicite l’accord de l’AG pour engager des frais en ce sens, proposition acceptée. H. Inglebert suggère même la possibilité d’une contribution exceptionnelle. La séance est levée.

A la suite de la séance, le bureau s’est réuni. Christel Müller remplace François Cadiou dans les fonctions de trésorier, Jean-Christophe Couvenhes remplace Hélène Ménard dans les fonctions de secrétaire. Antonio Gonzales s’occupera spécifiquement du site Web.

La secrétaire,
Hélène Ménard

Coordonnées :

<http://sophau.univ-fcomte.fr>

Gestion du site Web : Antonio Gonzales

antonio.gonzales@univ-fcomte.fr

Secrétariat : Jean-Christophe Couvenhes

jean-christophe.couvenhes@paris-sorbonne.fr

99, rue Lazare Carnot

56100 Lorient

Finances : Christel Müller

chmuller@univ-paris1.fr

69, rue Louis Blanc

15010 Paris

La cotisation 2009 est fixée à 25 € pour les titulaires et à 15 € pour les non titulaires. Les chèques doivent être libellés à l’ordre de la SOPHAU (CCP Paris 1807 52 A) et envoyés à la trésorière.

SOPHAU : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 DÉCEMBRE 2008**BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2008****SOMMES DISPONIBLES AU 1/12/07**

C.C.P.....	11 479,08 €
Livret A.....	7080,00 €
TOTAL.....	18 559,08 €

RECETTES

1 cotisation à 23 € au titre de l'année 2008.....	23,00 €
1 cotisation à 25 € au titre de l'année 2004.....	25,00 €
2 cotisations à 25 € au titre de l'année 2005.....	50,00 €
2 cotisations à 25 € au titre de l'année 2006.....	50,00 €
8 cotisations à 15 € au titre de l'année 2007.....	120,00 €
15 cotisations à 15 € au titre de l'année 2008.....	225,00 €
38 cotisations à 25 € au titre de l'année 2007.....	950 €
122 cotisations à 25 € au titre de l'année 2008.....	3050,00 €
4 cotisations à 25 € au titre de l'année 2009.....	100,00 €

SOUS-TOTAL DES COTISATIONS..... 4593,00 €

Journée du 31 mai (inscriptions) 375,00 €

TOTAL DES RECETTES 4968,00 €

DÉPENSES

Dîner du bureau (30/11/07).....	310,20 €
Pot AG 2007.....	600,00 €
Pot journée du 31 mai.....	650,00 €
Frais de secrétariat.....	909,90 €
Frais de déplacement des membres du bureau.....	1740,35 €
Frais de tenue de compte C.C.P.....	6,00 €

TOTAL DES DÉPENSES 4216,45 €

SOLDE POSITIF..... 751,55 €

SOMMES DISPONIBLES AU 6/12/2008

C.C.P.....	12 230,63 €
Livret A.....	7282,00 €
TOTAL.....	19 512,63 €

La cotisation 2009 est fixée à 25 € pour les titulaires et à 15 € pour les non titulaires. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SOPHAU (CCP Paris 1807 52 A) et envoyés au trésorier : François Cadiou, 19, allée Georges Brassens, 33600 PESSAC.

SOLDE POSITIF..... 751,55 €

SOMMES DISPONIBLES AU 6/12/2008

C.C.P.....	12 230,63 €
Livret A.....	7282,00 €
TOTAL.....	19 512,63 €

SOPHAU : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 DÉCEMBRE 2008

BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2008

SOMMES DISPONIBLES AU 1/12/07

C.C.P.....	11 479,08 €
Livret A.....	7080,00 €
TOTAL.....	18 559,08 €

RECETTES

1 cotisation à 23 € au titre de l'année 2008.....	23,00 €
1 cotisation à 25 € au titre de l'année 2004.....	25,00 €
2 cotisations à 25 € au titre de l'année 2005.....	50,00 €
2 cotisations à 25 € au titre de l'année 2006.....	50,00 €
8 cotisations à 15 € au titre de l'année 2007.....	120,00 €
15 cotisations à 15 € au titre de l'année 2008.....	225,00 €
38 cotisations à 25 € au titre de l'année 2007.....	950 €
122 cotisations à 25 € au titre de l'année 2008.....	3050,00 €
4 cotisations à 25 € au titre de l'année 2009.....	100,00 €

SOUS-TOTAL DES COTISATIONS..... 4593,00 €

Journée du 31 mai (inscriptions) 375,00 €

TOTAL DES RECETTES 4968,00 €

DÉPENSES

Dîner du bureau (30/11/07).....	310,20 €
Pot AG 2007.....	600,00 €
Pot journée du 31 mai.....	650,00 €
Frais de secrétariat.....	909,90 €
Frais de déplacement des membres du bureau.....	1740,35 €
Frais de tenue de compte C.C.P.....	6,00 €

TOTAL DES DÉPENSES 4216,45 €

SOLDE POSITIF..... 751,55 €

SOMMES DISPONIBLES AU 6/12/2008

C.C.P.....	12 230,63 €
Livret A.....	7282,00 €
TOTAL.....	19 512,63 €

La cotisation 2009 est fixée à 25 € pour les titulaires et à 15 € pour les non titulaires. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SOPHAU (CCP Paris 1807 52 A) et envoyés au trésorier : François Cadiou, 19, allée Georges Brassens, 33600 PESSAC.